

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 mai 2012**  
~~~~~

**COMPOSITION DE L'EXÉCUTIF
SUPPRESSION DU POSTE DE 3ÈME MEMBRE DU BUREAU**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 mai 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Christian DOUCE, M. Pascal DELIEUZE -Mme Valérie DELVAL suppléant de M. Christian LASSALY, M. Richard ARNAL suppléant de M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur François MOSSMANN suppléant de Madame Monique GIBERT

Procurations :

M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU, M. Jean Pierre VANLUGGENE à M. Claude CARCELLER

Excusés :

M. Gérard CABELLO, M. Jean-François RUIZ, Mme Catherine JOSIEN

Absents :

Mme Maguelonne SUQUET, Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES

Quorum : 23	Présents : 36	Votants : 38	Pour 38 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres,

Vu que le 14 avril 2008, le conseil communautaire fixait par délibération à treize le nombre de membres du bureau parmi lesquels le président, les huit vice-présidents et quatre autres membres.

Vu que Mme Hélène BARRAL, 2^{ème} vice-présidente et membre du bureau n'est plus déléguée communautaire,

Vu que le conseil communautaire par une délibération en date du 26 mars 2012 a voté, conformément à une jurisprudence constante (TA, Amiens, 20 décembre 1990, Préfet de la Somme c/ commune d'Amiens), la suppression du poste de 2^{ème} vice-président devenu vacant, portant ainsi le nombre de vice-présidents à sept au lieu de huit ; chacun des vice-présidents restants et du rang inférieur passant au rang supérieur,

Vu que si le nombre de vice-présidents est encadré par la loi, celui des autres membres éventuels est laissé à la libre appréciation de l'EPCI,

Considérant qu'il n'y a donc pas lieu de remplacer le poste de troisième membre du bureau devenu vacant,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de supprimer le poste de 3ème membre du bureau pour la durée du mandat restant à courir, et de réduire ainsi le nombre de membres à douze au lieu de treize,
- de valider la liste des membres telle que proposée ci-dessous :

Premier membre : Louis VILLARET
Deuxième membre : Jean-Marcel JOVER
Troisième membre : Jacques DONNADIEU
Quatrième membre : Gérard CABELLO
Cinquième membre : Claude CARCELLER
Sixième membre : Michel SAINTPIERRE

Septième membre : Philippe SALASC
Huitième membre : Eric PALOC
Neuvième membre : Jean-Pierre BERTOLINI
Dixième membre : Jean-François RUIZ
Onzième membre : Agnès CONSTANT
Douzième membre : Bernard DOUYSSSET

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 630 le 29/05/12

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120521-lmc114682-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

